

**COMPTE-RENDU**

**Séance du 13 décembre 2011**

*Le treize décembre deux mille onze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 décembre 2011, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.*

**Etaient présents** : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme DERAY, M. GILBERT, M. HAUTON, M. SAUQUES, M. RIVIERE, M. SAMIN, Mme LEBRETON, M. GOUSSAUD, Mme JAY, Mme GROUD, M. LEBEDEL, M. BRIEN, M. PENLOUP, Mme GERÔME, M. MONNIER.

**Etaient absents et excusés** : Mme LIARD (pouvoir à M. le Maire), M. THOUIN (pouvoir à M. TOUCHAIN), Mme LEPLÉ (pouvoir à M. SAUQUES), Mme HERVIEUX, (pouvoir à M. BIGOT), Mme BAZIAN, Mle PAMART, (pouvoir à Mme ROUTIER), Mme LEBERT, (pouvoir à M. PENLOUP), Mme LECHEVALLIER.

**Secrétaire de séance** : M. GOUSSAUD.

**OBJET 1 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE OPERATION DE LA HUNIERE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'engager le programme d'investissement sur le secteur de la Hunière portant sur les réseaux assainissement, eau potable, eau pluviale, électricité, télécom ;
- De déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CDC du pays du camembert pour la gestion et le suivi des travaux portant sur l'eau pluviale, les réseaux électriques et télécoms pour le compte de la Ville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afférente.

**OBJET 2 : VOIRIE COMMUNALE : REACTUALISATION DU TRANSFERT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De transférer au profit de la CDC du pays du camembert les voiries et places listées en annexe consultable en mairie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal afférent à ce transfert juridique et financier.

**OBJET 3 : CESSION DE PARCELLES COMMUNALES AU PROFIT DE LA CDC POUR LE PROJET MULTI-ACCUEIL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De céder les parcelles cadastrées AE 30p et AE 26p d'une contenance total de 1 506m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique au profit de la CDC du pays du camembert pour la réalisation d'une structure multi-accueil petite enfance ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette cession ;
- Dit que les frais de bornages et notariés sont à la charge de l'acquéreur.

**OBJET 4 : TARIFS 2012**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs listés en annexe consultable en Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**OBJET 5 : TRAVAUX EN REGIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la liste des travaux en régie pour l'exercice 2011 pour un montant total de **88 397.45 €**

## **OBJET 6 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DZI**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- clôturer ce budget annexe DZI ;
- de dissoudre ce budget après avoir opéré les écritures comptables nécessaires ;
- de reverser les excédents éventuels et l'actif au budget général.

## **OBJET 7 : DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>Modifications décidées</b>
16874 - Remboursement capital commune	2 200,00 €
0083 - 2132 - Immeuble de rapport	-2 200,00 €
	<b>0,00 €</b>

## **OBJET 8 : ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables, pour un montant de 1 654,80 € sur le budget général et de 172,30 € sur le budget annexe « Salles Aménagées ».

## **OBJET 9 : ACQUISITION DE LA VOIE VERTE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (M. MONNIER), décide d'acquérir les parcelles cadastrées A 200, B433, C 18 et C 459, d'une contenance totale de 78 036 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 15 000 €, en vue de la réalisation d'un aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte destinée aux activités de loisirs et de détente, en continuité de celle existante sur Livarot.

## **OBJET 10 : ACQUISITION DE LA PARCELLE A241**

Cet objet est retiré de l'ordre du jour et reporté à une prochaine session.

## **OBJET 11 : SIGNATURE DES MARCHES D'ASSURANCE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les candidats suivants, et ce, sur la base de critères techniques (45%) tarifaires (35%) et assistance techniques (20%) prévus dans les cahiers des charges:

<b>LOT</b>	<b>Nature</b>	<b>avec/sans Franchise</b>	<b>Candidat</b>	<b>coût annuel</b>
Lot 1	Dommages aux Biens	500 €	SMACL	8 437,37 €
Lot 2	Responsabilité civile	sans	SMACL	6 156,75 €
Lot 3	Véhicules à moteur	sans	SMACL	7 035,75 €
Lot 4	Protection juridique	sans	SARRE ET MOSELLE PROTEXIA	975,80 €

22 605,67 €

## **OBJET 12 : PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'HOPITAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. BRIEN, Mme GEROME, M. PENLOUP, Mme LEBERT, M. MONNIER) décide de prolonger la convention entre la commune et l'hôpital d'un an (convention d'une durée de 3 ans et dont la date d'échéance est le 31 décembre 2011).

## **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE ET ADJOINTS (L.2221-22 DU CGCT)**

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L 2221-22 du C.G.C.T. :

### **URBANISME**

Décision n° 8-2011 du 24 juin 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à M. ERNOULT Jean-Louis situé 5 rue du 14 juin à Vimoutiers, section AO n° 285.

Décision n° 9-2011 du 24 juin 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à M. HERVET Jean-Charles, situé 10 rue du Maréchal Foch à Vimoutiers, section AO n° 58.

Décision n° 10-2011 du 29 juin 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à Mme ANDRÉ Jacqueline, situé 1 place de Mackau, section AO n° 330 et quai du Tribunal, section AO n° 328 pour 1/10<sup>ème</sup> de la parcelle de terrain à usage de passage commun.

Décision n° 11-2011 du 2 août 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à Mme CHAMPION Jeanine situé 2 avenue du Général de Gaulle à Vimoutiers, section AO n° 317 et 335.

Décision n° 12-2011 du 5 août 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à Mme FORTIN Marie-Jeanne situé rue Paul Creton à Vimoutiers, section AN n° 195.

Décision n° 13-2011 du 2 septembre 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à M. TRAHAIS Patrick situé Place du 13<sup>ème</sup> arrondissement à Vimoutiers, section AP n° 62.

Décision n° 14-2011 du 8 septembre 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à Mme MOLTER Jeanine situé 30 rue de la libération à Vimoutiers, section AO n° 389.

Décision n° 15-2011 du 8 septembre 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à la SCI du Hôme situé Le Hôme à Vimoutiers, section AN n° 157 et 254.

Décision n° 16-2011 du 29 septembre 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à M. et Mme MOREAU Philippe et Patricia situé 13 rue du Val d'Auge à Vimoutiers, section AK n° 58.

Décision n° 17-2011 du 29 septembre 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant aux conjoints JULIENNE situé 6bs du Panorama à Vimoutiers, section AH n° 91.

Décision n° 18-2011 du 29 septembre 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant aux conjoints KUFFS situé 19 rue de Sontra à Vimoutiers, section AN n° 87, 85 et 100.

Décision n° 19-2011 du 21 octobre 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à Mme MARIEL Martine situé La Hunière à Vimoutiers, section AP n° 194.

Décision n° 20-2011 du 22 novembre 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à Mme HÉE Denise situé 18 avenue du Général de Gaulle à Vimoutiers, section AO n° 11.

Décision n° 21-2011 du 22 novembre 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à M. RENAULT Pierre situé 8 rue de Fordingbridge à Vimoutiers, section AM n° 38.

Décision n° 22-2011 du 22 novembre 2011 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien appartenant à M. SOUDAIS René situé Le Malvoue à Vimoutiers, section C n° 258.

## **FINANCES**

Décision n° 1 du 22 juin 2011 concernant le nettoyage des vitres des différents bâtiments de la Ville par l'entreprise VIM'PROP du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 mai 2012 renouvelable deux fois.

Décision n° 2 du 22 juillet 2011 concernant la passation d'un marché de travaux avec la société TP LECLECH, pour le remplacement de la canalisation d'eau potable rue du Pont Vautier, pour un montant de 82 073.50 € HT.

Séance levée à 19 h 50

VILLE DE VIMOUTIERS

-Loi du 2 mars 1982

Acte publié le 15 décembre 2011

Acte notifié le